







Certificat en petite enfance et famille: éducation et intervention précoce

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-253-5-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Certains cours sont aussi offerts aux campus de Laval et de Longueuil

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Dominique Trudel 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
pef-responsable@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Ce certificat offre aux intervenantes en petite enfance une formation qui se caractérise par un enseignement multidisciplinaire.

Il permet l'acquisition des connaissances fondamentales et des compétences professionnelles en éducation, en prévention et en intervention précoce auprès des tout-petits.

Il favorise aussi la reconnaissance et la compréhension des capacités, du potentiel et des problèmes des jeunes enfants et de leur famille en situant les interventions dans leur cadre social, organisationnel et juridique.

Objectifs

Le programme vise le développement de compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des fonctions reliées au domaine de la petite enfance et famille: éducation et intervention précoce.

Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- Comprendre les notions fondamentales reliées au développement global de l'enfant et savoir y recourir dans le cadre de sa pratique;
- S'approprier son rôle d'intervenant(e) dans une perspective systémique;
- Définir et expliquer les problématiques spécifiques complexes, et savoir intervenir dans des contextes variés;
- Démontrer les habiletés requises pour collaborer efficacement avec la famille, les intervenants et les services des réseaux de la petite enfance et de l'intervention précoce;
- Savoir intégrer les connaissances théoriques dans sa pratique professionnelle.

Forces

- Ce certificat est un acquis reconnu par le ministère de la Famille.
- Ce certificat peut faire partie d'un baccalauréat par cumul avec appellation : le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.
- Base universitaire
avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-422-5-1	Soir
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir
Éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Laval	Baccalauréat	120 crédits	1-820-1-9	Jour
Éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Montréal	Baccalauréat	120 crédits	1-820-1-0	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} juin 2021

Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

Été

- **Été 2021:** Du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} avril 2021

Structure du programme (1-253-5-0)

Version 01 (A13)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Pour compléter son programme, l'étudiant doit suivre le cours obligatoire PEF3200D, en remplacement du cours PEF3200W, aboli.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PEF 1050	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans	3.0S	PEF 3050	Intervention : enfant, famille, réseaux	3.0S
PEF 2060	Observation et évaluation de l'enfant	3.0S	PEF 3500	Activité d'intégration	3.0S

Bloc 70B Problématiques et pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PEF 1200D	Petite enfance, éducation et milieux de garde	3.0	PEF 3200Y	Langage et communication chez l'enfant	3.0
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0	PEF 3250	Programmes éducatifs en petite enfance	3.0
PEF 2315	Activité ludique et animation	3.0S	PEF 3600	Interculturalité et petite enfance	3.0
PEF 2510	Problématiques spécifiques chez l'enfant de 0 à 5 ans	3.0J	PEF 3650	Didactique ludique en service de garde	3.0
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0	PEF 3700	Plein air et développement moteur	3.0
PEF 2715	Santé, pauvreté, intervention	3.0			

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0	REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0	REL 1330	Religions et espace public	3.0
DRT 3803	Droit de l'enfant	3.0J	SME 1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0J	SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0J	VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0S
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0J	VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0			

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Gérontologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-377-5-0	Soir Jour
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-422-5-1	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours PEF1050 en début de programme. La Faculté recommande fortement de suivre le cours à option PEF2315 à toute personne n'ayant aucune expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance. Certaines matières sont requises pour répondre aux exigences de qualification du ministère de la Famille et des Aînés. Ces matières sont couvertes dans les cours PEF1200 et 3200W et MSO2180G du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.